

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DFA 55-2 Décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 sur la section de fonctionnement.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2019 DFA 118-2 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1^{er} : La décision modificative n°1 de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêtée comme suit :

- **Dépenses46 143 128,98 €**
- **Recettes.....46 143 128,98 €**

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

- Un complément de 17 690 980,88 € pour risques et charges,
- Une reprise de 10 470 935,98 € pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 17 690 980,88 € et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au

chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 10 470 935,98 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 24 835 310 € à 32 055 354,90 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 12 470 406 € pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6817 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 4912 pour 12 470 406 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 81 820 523 € à 94 290 929 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 47 203 € pour les dépréciations des titres de participation,
- Une reprise de 3 553 956 € pour les dépréciations des titres de participation.

Les dépréciations des titres de participation complémentaires sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6866 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 29612 pour 47 203 € et les reprises sur dépréciations des titres de participation sont imputées en recettes au chapitre fonctionnel 946, compte 7866 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 29612 pour 3 553 956 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières pour les titres de participation sont portées de 22 188 503 €, montant incluant les dépréciations comptabilisées par opérations d'ordre non budgétaires, à 18 681 750 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 147 332 € pour dépréciation sur immobilisations financières au titre des autres formes de participations.

Les dépréciations des autres formes de participation complémentaire sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6866 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 29662 pour 147 332 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les dépréciations des autres formes de participation sont portées de 150 668 € à 298 000 € (voir détail joint en annexe).

III – VOTE DU BUDGET									
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N.1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N.1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	6 553 353 312,25	0,00	0,00	5 926 018,75	5 926 018,75	0,00	5 926 018,75	5 926 018,75
930	Services généraux	829 719 305,52	0,00	0,00	-5 373 981,25	-5 373 981,25	0,00	-5 373 981,25	-5 373 981,25
930-5	Gestion des fonds européens	1 241 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	401 841 515,88	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	741 005 786,70	0,00	0,00	10 200 000,00	10 200 000,00	0,00	10 200 000,00	10 200 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	595 964 963,37	0,00	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 778 192 027,28	0,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
934-3	APA	133 004 576,84	0,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00	0,00	-7 000 000,00	-7 000 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	437 724 120,36	0,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00
935	Aménagement des territoires et habitat	255 358 863,06	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
936	Action économique	63 581 843,42	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
937	Environnement	673 650 289,72	0,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00
938	Transports	642 068 695,10	0,00	0,00	-14 300 000,00	-14 300 000,00	0,00	-14 300 000,00	-14 300 000,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 308 956 855,00	0,00		41 545 903,30	41 545 903,30		41 545 903,30	41 545 903,30
940	Impositions directes	1 339 538 668,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
941	Autres impôts et taxes	253 752 828,00	0,00		-1 221 018,75	-1 221 018,75		-1 221 018,75	-1 221 018,75
942	Dotations et participations	19 757 047,00	0,00		22 021 000,00	22 021 000,00		22 021 000,00	22 021 000,00
943	Opérations financières	145 409 172,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 589 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	545 910 000,00			20 545 922,05	20 545 922,05		20 545 922,05	20 545 922,05
947	Transferts à l'inférieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	14 232 481,85		0,00	-1 328 793,07	-1 328 793,07		-1 328 793,07	-1 328 793,07

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2020

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues		I	0,00		II			
953	Virement à la section d'investissement	14 232 481,85			-1 328 793,07	-1 328 793,07		-1 328 793,07	-1 328 793,07
	TOTAL des groupes fonctionnels	8 876 542 649,10	0,00	0,00	46 143 128,98	46 143 128,98	0,00	46 143 128,98	46 143 128,98

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)

0.00

TOTAL

46 143 128,98

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Les comptes 08 peuvent alimenter le chapitre 645 ou le chapitre 640 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III - VOTE DU BUDGET							III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES							B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
93	Services ventilés	2 255 659 909,53	0,00	-23 001 763,00	-23 001 763,00	-23 001 763,00	
930	Services généraux	177 681 963,27	0,00	2 998 237,00	2 998 237,00	2 998 237,00	
930-5	Gestion des fonds européens	7 723 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
931	Sécurité	1 135 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	63 134 478,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	91 755 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	327 977 881,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
934-3	APA	14 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
935	Aménagement des territoires et habitat	126 705 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
936	Action économique	96 383 775,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	
937	Environnement	715 668 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
938	Transports	371 192 258,34	0,00	-20 000 000,00	-20 000 000,00	-20 000 000,00	
939	Fonction en réserve						
94	Services communs non ventilés	6 425 976 880,23	0,00	69 144 891,98	69 144 891,98	69 144 891,98	
940	Impositions directes	4 246 959 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
941	Autres impôts et taxes	1 779 376 361,50	0,00	-45 000 000,00	-45 000 000,00	-45 000 000,00	
942	Dotations et participations	141 488 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
943	Opérations financières	24 755 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	233 397 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
946	Transferts entre les sections (4)	0,00		114 144 891,98	114 144 891,98	114 144 891,98	
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL des groupes fonctionnels		8 681 636 789,76	0,00	46 143 128,98	46 143 128,98	46 143 128,98	
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)							0,00
TOTAL							46 143 128,98

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 76 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)									
IV									
A2									
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
	DEPENSES	448 724 120,36	258 358 863,06	64 381 843,42	679 150 289,72	627 768 895,10		8 343 326 167,25	
011	Charges à caractère général	16 941 291,36	81 596 676,68	8 609 780,42	226 590 875,72	92 986 432,10		911 033 220,60	
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 113 860,00	160 364 910,00	11 141 063,00	323 168 414,00	70 021 743,00		2 463 389 741,67	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 628 353,25	
65	Autres charges de gestion courante	419 668 969,00	16 397 276,38	44 631 000,00	129 391 000,00	464 760 520,00		3 029 276 539,73	
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 589 140,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 409 172,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	RECETTES	261 800 000,00	126 705 777,00	90 383 775,00	715 668 169,00	361 192 258,34		8 380 237 343,76	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		4 158 000,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 640 000,00	32 444 432,00	26 828 490,00	298 435 708,34		519 676 048,34	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	223 900,00	0,00		1 464 641 768,50	
731	Fiscalité locale	246 800 000,00	2 500 000,00	172 100,00	599 677 745,00	0,00		5 376 841 595,73	
74	Dotations et participations	12 500 000,00	469 851,00	947 222,00	1 736 000,00	8 205 200,00		450 209 792,92	
75	Autres produits de gestion courante	2 500 000,00	120 095 926,00	56 820 021,00	86 954 034,00	44 551 350,00		538 954 618,27	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 755 520,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour.....
Contre
Abstentions

Date de convocation :

Présenté par la Maire,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris

A Paris, le

Les membres du Conseil de Paris

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,
le et de la publication le

A Paris, le

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO